

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture – Procédure de correspondance écrite

Point 4.4 de l'ordre du jour – Proposition en faveur d'une journée internationale de la pomme de terre

Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Comité

Le Gouvernement péruvien a proposé que les Nations Unies proclament une journée internationale de la pomme de terre et s'est employé à faire reconnaître le rôle essentiel que celle-ci joue dans la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale, ainsi que son importance socioéconomique avérée et sa contribution à l'élimination de la pauvreté et à la santé humaine. Plusieurs Membres de la FAO ont appuyé cette proposition et le Secrétariat se félicite du soutien de la Belgique et de l'Union européenne qui, d'un commun accord, ont décidé de présenter au Conseil de la FAO le projet de résolution de la Conférence y relatif, pour examen ultérieur.

Le Secrétariat prend acte de l'accord de la Belgique et de l'Union européenne sur le rôle important que joue la pomme de terre en faveur de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale, en améliorant les moyens d'existence des petits exploitants et en contribuant à la lutte contre la pauvreté rurale. Il reconnaît la valeur nutritive de la pomme de terre et sa contribution à une alimentation saine, ainsi que son importance culturelle et les avantages économiques qu'elle apporte au secteur agricole et à l'économie belges. Par ailleurs, le Secrétariat se félicite du soutien que la Belgique apporte au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition dans le monde entier afin de concrétiser les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'ODD 2 (Faim zéro). En outre, il a bien noté que l'Union européenne était consciente des enjeux du développement du secteur de la pomme de terre, qui nécessitent la promotion de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'une plus grande marge d'action offerte aux petits exploitants, afin de renforcer la durabilité et la résilience de l'ensemble de la filière.

La célébration d'une journée internationale de la pomme de terre facilitera la prise de mesures et la collaboration entre tous les acteurs qui contribuent à l'intensification durable de la production, à l'accroissement des investissements dans la recherche-développement, à l'amélioration de la qualité des produits et à la commercialisation et au commerce des pommes de terre aux niveaux national, régional et mondial.

Suite à l'approbation par le Comité de l'agriculture du projet de résolution de la Conférence, le Secrétariat présentera la proposition au Conseil de la FAO, à sa cent soixante et onzième session, pour approbation, et à la Conférence de la FAO, à sa quarante-troisième session, pour adoption, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale des Nations Unies.